VOTRE FORMATION

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00025
N° d'activité: 95 9700165497
GG - Version 02 - 01/01/2022

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Saint-Barthélemy

CERTIBIOCIDE - CERTIFICAT POUR L'UTILISATION ET LA DISTRIBUTION DE CERTAINS PRODUITS BIOCIDES

LA FORMATION

Formation obligatoire, permettant l'obtention d'un certificat individuel pour l'activité «utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels» (CERTIBIOCIDE).
Ce certificat est délivré par le Ministère de la transition écologique et solidaire.
La formation s'adresse à toutes personnes qui utilisent ou/et qui vendent/achètent des produits biocides réservés aux professionnels, notamment les produits désinfectants des surfaces en contact avec des denrées alimentaires, les produits de lutte contre les termites, les produits de traitement du bois, les produits de lutte contre les rongeurs, les produits de lutte contre les oiseaux, les produits de lutte contre les insectes et produits de lutte contre les vertébrés.
L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1er juillet 2015 (arrêté du 9 octobre 2013).
Cette formation est obligatoire pour :

- Les applicateurs (opérateurs et décideurs), ou les applicateurs de produits phytosanitaires ayant également une activité d'application de produits biocides, même si celle-ci est marginale par rapport à leur activité principale (phytosanitaire).

- Les distributeurs (ceux exerçant l'activité de mise en vente, de vente ou de distribution à titre gratuit des produits biocides aux utilisateurs de ces produits ou aux personnes physiques ou morales agissant pour leur compte, y compris les groupements d'achats, notamment les grossistes, les détaillants, les vendeurs et les fournisseurs). Exemples : les distributeurs, les centrales d'achats, les revendeurs, les grossistes, et les fournisseurs de produits biocides destinés au marché professionnel.

- Les acquéreurs de produits biocides destinés aux professionnels, sauf s'il s'agit d'acquisitions de produits destinés à être utilisés dans un processus de production ou de transformation.

LES OBJECTIFS

· Obtenir le Certificat Individuel Professionnel attestant de l'acquisition des connaissances appropriées pour utiliser ou distribuer certains types de produits biocides
· Maîtriser la réglementation en vigueur pour les produits biocides
· Connaître les règles essentielles liées à la protection de l'opérateur (prévention des risques) et la protection de l'environnement
· S'approprier la procédure menant au diagnostic avant l'intervention
· Connaître les méthodes alternatives à l'usage de produits biocides (les produits rodenticides, les désinfectants et les produits insecticides)
· Assurer la gestion des déchets liés aux activités précitées

PROGRAMME

CHAMBRE ECONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE
Saint-Barthélemy

La formation de vos projets commence ici....

1. LA RÈGLEMENTATION : 2H30

· Introduction au certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »
· Définition des produits biocides
· Cadre réglementaire français et européen
· Produits autorisés et produits illégaux
- Autorisation de mise sur le marché
- Utilisation des produits
· Réglementation du transport et du stockage

2. LES PRODUITS RODENTICIDES : 5H30

· Prévention des risques pour la santé
- Risques liés à l'utilisation des produits rodenticides
- Présentation des principales substances actives
- Dangerosité des produits
- Situations d'expositions aux dangers
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains

· Estimation des risques pour la santé des applicateurs et des usagers
- Principales mesures de prévention
- Principales mesures de protection : port des EPI...
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents

· Prévention des risques pour l'environnement
- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination
- Dangerosité pour l'environnement
- Situations d'expositions aux dangers

· Stratégies visant à limiter le recours aux produits rodenticides
- Techniques alternatives à l'utilisation des produits biocides
- Méthodes et produits alternatifs
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.)
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits
- Évaluation de la nécessité d'intervenir : identification des organismes cibles et évaluation des risques
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.)
- Adaptation des doses et des modes d'application en fonction de l'état et de la distribution spatiale des organismes cibles
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits biocides et techniques alternatives

PROGRAMME

CHAMBRE ECONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE
Saint-Barthélemy

La formation de vos projets commence ici....

3. LES PRODUITS DÉSINFECTANTS : 5H30

• Prévention des risques pour la santé

- Risques liés à l'utilisation des produits désinfectants
- Présentation des principales substances actives
- Dangerosité des produits
- Situations d'exposition aux dangers
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Estimation des risques pour la santé des applicateurs et des usagers
- Principales mesures de prévention
- Principales mesures de protection : port des EPI...
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents

• Prévention des risques pour l'environnement

- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Dangerosité pour l'environnement
- Situations d'expositions aux dangers
- Prévention des risques

• Stratégies visant à limiter le recours aux produits désinfectants

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits biocides
- Méthodes et produits alternatifs
- Techniques alternatives (méthodes physiques, etc.)
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits
- Évaluation de la nécessité d'intervenir : identification des organismes cibles et évaluation des risques
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.)
- Adaptation des doses des modes d'application en fonction de l'état et de la distribution spatiale des organismes cibles
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits biocides et techniques alternatives

4. LES PRODUITS INSECTICIDES : 5H30

• Prévention des risques pour la santé

- Risques liés à l'utilisation des produits insecticides
- Présentation des principales substances actives
- Dangerosité des produits
- Situations d'expositions aux dangers
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Estimation des risques pour la santé des applicateurs et des usagers
- Principales mesures de prévention
- Principales mesures de protection : port des EPI...
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents

• Prévention des risques pour l'environnement

- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination
- Dangerosité pour l'environnement
- Situations d'expositions aux dangers
- Prévention des risques

• Stratégies visant à limiter le recours aux produits insecticides

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits biocides
- Méthodes et produits alternatifs
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.)
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits
- Évaluation de la nécessité d'intervenir : identification des organismes cibles et évaluation des risques
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité, etc.)
- Adaptation des doses des modes d'application en fonction de l'état et de la distribution spatiale des organismes cibles
- Évaluation comparative de l'utilisation des produits biocides et techniques alternatives

5. LA GESTION DES DÉCHETS : 1H30

- Gestion des déchets dans l'entreprise et sur le site d'intervention
- Gestion des effluents
- Gestion des déchets organiques

6. ÉVALUATION : 0H30

- Tour de table
- Questionnaire d'évaluation de fin de stage
- Un bilan pédagogique ainsi qu'une synthèse des évaluations de fin de stage seront adressés à la direction

PROGRAMME

CHAMBRE ECONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE
Saint-Barthélemy

La formation de vos projets commence ici....

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils : Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
· Le formateur s'appuiera sur des cas et des exercices pratiques et mise en situation

Méthode : Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices

Evaluation : Contrôle des connaissances écrites sous la forme d'un QCM.

LA DURÉE DE VALIDITÉ

Le décret n° 2016-1125 du 11 août 2016 porte à cinq ans la durée de validité des certificats individuels.

LE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT

Selon la FNEDT (Fédération Nationale des Entrepreneurs Des Territoires), le renouvellement doit être réalisé « entre les 6 et 3 mois qui précèdent la date d'échéance de validité » du certificat en cours.

LA DURÉE

La formation Biocides dure 21 heures réparties sur 3 jours.
Il est possible de passer le Certibiocide en 1 jour si vous avez déjà un Certiphyto (Opérateur ou Décideur).

PRÉ-REQUIS

· Aucun pour le Certibiocide 3 jours
· Pour le Certibiocide 1 jour, le stagiaire doit disposer d'un Certiphyto en cours de validité
· Comprendre le français à l'oral et à l'écrit

FINALITÉ

· Certificat de réalisation de formation
· Délivrance d'une attestation de formation permettant la demande du Certibiocide
Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE A NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À**
gregory.guerot@cemstbarth.com